

## Déclaration préalable CFTC pour la RPN du 21 Mars 2019 Salaires 2019

La CFTC s'associe au désarroi et à l'incompréhension des salariés de la Sécurité Sociale sur la politique salariale imposée conjointement par notre tutelle et le Comex :

- Pas de valorisation de la valeur du point depuis 2015,
- Une politique relative aux emplois et aux parcours inexistants.

Les salariés de la Sécurité Sociale sont en attente de décisions fortes et égalitaires, permettant non seulement de prendre en compte mais aussi de valoriser leurs compétences et leur savoir-faire, reconnus d'ailleurs par les représentants du Ministère lors de la rencontre avec les organisations syndicales.

L'annonce et la décision de l'employeur sur la mise en place d'une prime destinée à seulement 23% du personnel n'est pas la réponse attendue par l'ensemble du personnel.

Certes, elle est appréciée par les bas salaires qui ont des difficultés à finir leurs mois étant donné les grilles de salaires très basses de la Sécurité Sociale, mais elle mécontente également 77% du personnel de l'Institution, soit quasiment 3 personnes sur 4.

Elle confirme par ailleurs le mépris affiché par l'Ucanss et le Comex pour les organisations syndicales : vous ne voulez pas, et bien j'impose ! Où se situe le dialogue social ? Peut-on d'ailleurs encore parler de dialogue social à la Sécurité Sociale : il semble tout simplement ne plus (ou ne pas) exister malgré une volonté gouvernementale de le favoriser...

Les salariés y voient clairement la volonté de l'employeur et du COMEX de détruire la sécurité sociale.

La **CFTC dénonce** cette politique d'austérité caractérisée : par une absence d'évolution des salaires à minima qui conduit à l'accélération des tassements des grilles conventionnelles et par le manque de reconnaissance et de sécurisation des parcours professionnels.

La **CFTC a pris acte** de la mise en place d'une Rmpp pluri annuelle comprenant le budget spécifique « classification » à hauteur de 0.2% pour 2019, les mesures générales et individuelles représentant donc 1,50%.

La **CFTC s'indigne** de l'inadmissible marge mobilisable mise à la disposition des partenaires sociaux dans le cadre de la politique salariale 2019. Nous nous interrogeons sur les marges de manœuvre dont nous disposons pour une véritable mesure générale. Quelle sera la politique de l'Ucanss : mesures générales ou mesures individuelles ?

La **CFTC revendique** une augmentation réelle et significative de la valeur du point répondant à la perte du pouvoir d'achat des salariés de l'Institution.

La **CFTC demande** un geste fort de l'Ucanss en amont de la négociation de la classification : **l'attribution immédiate de 10 points supplémentaires à l'ensemble des personnels.**

